

Ma question portait sur le fait que le gouvernement s'était engagé à verser à la Banque de Nouvelle-Écosse environ 70 millions au cours des cinq à dix prochaines années et que la somme affectée en vertu du projet de loi C-170 à la restructuration des pêches de la côte est n'a pas été dépensée en totalité. Je pense qu'il reste environ 45 millions. Vu la situation, j'ai demandé au ministre de réexaminer le cas des petites entreprises autonomes de la côte est qui éprouvent de graves difficultés.

Je n'ai pas appuyé le projet de loi de restructuration, car j'ai toujours estimé que, même si une restructuration s'imposait, les banques auraient dû mettre en faillite les compagnies de la côte est en difficulté au lieu que le gouvernement fédéral leur garantisse, au cours des années à venir, les prêts accordés aux entreprises restructurées pour couvrir leurs dettes.

Le gouvernement fédéral n'a offert aucune garantie aux petites entreprises autonomes. En Nouvelle-Écosse, rien n'a été prévu pour elles non plus. A Terre-Neuve cependant, le gouvernement provincial leur a accordé une garantie de prêt de 12 millions de dollars pour leur permettre de participer à la restructuration. Les grosses entreprises ont également fait beaucoup de tort aux petites.

Les petits indépendants forment l'épine dorsale de chaque localité non seulement de South West Nova, mais également de toutes les provinces des Maritimes. Ces petites entreprises n'ont pas demandé d'aide comme les grosses, mais leurs difficultés n'en sont pas moins réelles. Les banques leur ont coupé les vivres afin de leur faire la vie dure.

Je demande que les 45 millions affectés à la restructuration de la pêche de la côte est qui n'ont pas été dépensés servent à accorder des garanties de prêts aux nombreux petits indépendants de la province. Le gouvernement fédéral et les deux provinces ont non seulement contribué au refinancement du secteur de la pêche hauturière, mais ils ont également garanti à ces entreprises une certaine quantité de prises pour les cinq prochaines années. Ils ont accru leurs quotas, ils leur ont accordé le sébaste du golfe et l'accès à la morue du nord. En même temps, dans les régions comme le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse où les pêcheurs ont réussi à vendre leurs poissons et à garder des stocks assez faibles, les banques ont resserré leurs pressions à cause des difficultés financières de la pêche hauturière. Par exemple, au lieu d'accroître les quotas de morue, on les a réduits. Cela a été fait sans même étudier le niveau des stocks de morue. La limite fixée en 1981 a été maintenue. Le ministre a promis d'effectuer une étude, mais il ne l'a pas fait. Pendant tout ce temps, nous avons pu constater les besoins de la pêche hauturière. Ces pêcheurs viendront probablement réclamer davantage l'année prochaine.

• (1815)

Ce que je demande exactement, c'est que cette aide soit accordée aux petites entreprises indépendantes, aux pêcheurs côtiers des provinces maritimes. Le ministre possède déjà cet argent. Il dispose de 45 millions de dollars. Il n'a pas besoin d'attendre au premier avril, au début de la prochaine année financière, pour accorder une garantie additionnelle de 100 millions de dollars. Le ministre pourrait aider ces entreprises immédiatement.

La campagne de pêche commence dès maintenant. Nous usines ne tournent pas. Elles attendent des garanties financières de la part des gouvernements fédéral et provinciaux, des

garanties semblables à celles que l'on a accordées à la pêche hauturière, mais peut-être pas de la même ampleur. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont accordé ces garanties pour leur permettre de rembourser leurs dettes et de ne pas ralentir leurs activités. Ces entreprises auront des stocks de poisson plus importants l'année prochaine que l'année dernière.

On n'a pas tenu compte de l'importance qu'ont sur la côte est les petites usines de transformation indépendantes. Si l'on ne prend pas immédiatement des mesures, beaucoup d'usines ne pourront pas rouvrir leurs portes parce qu'elles sont incapables d'obtenir des prêts des institutions financières avec lesquelles elles ont fait affaire dans le passé. Il faudrait peut-être exercer des pressions sur les banques. Peut-être que les gouvernements fédéral et provinciaux n'ont pas signalé aux banques le tort qu'elles causaient aux petites entreprises indépendantes. Si l'avenir de la côte est repose sur les ressources naturelles et notamment sur la pêche, il est certain que tous les paliers de gouvernement doivent tenir compte des difficultés qu'éprouvent beaucoup de petites entreprises indépendantes et de pêcheurs côtiers dans les régions comme celle que je représente.

M. Brian Tobin (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir aujourd'hui développer plus amplement que le ministre n'a pu le faire pendant la période des questions, la semaine dernière, la réponse à la question du député de South West Nova (M^{le} Campbell).

Permettez-moi tout d'abord de dire que la cause plaidée par le député de South West Nova ou plutôt son plaidoyer en faveur de la stabilité future des petits transformateurs indépendants est pleinement justifié, et que le ministère des Pêches et Océans est du même sentiment. Nous aussi, nous nous préoccuons beaucoup des petits transformateurs indépendants de la côte est du reste du pays. Nous notons que certains ont survécu, ces deux ou trois dernières années, sans aide de l'État, et nous les en félicitons! Sans l'avoir souhaité parce qu'il y a une liste de 100 choses dont nous aimerions nous occuper, nous avons dû intervenir pour restructurer ces grosses sociétés, afin de maintenir l'assiette sociale et économique de l'est du Canada.

Ceci dit, j'aimerais répéter tout d'abord que le but premier de la loi sur la restructuration du secteur des pêches de l'Atlantique, le projet de loi C-170 dont le député a parlé, est de rajeunir ces grandes sociétés de haute mer qui étaient ou sont en voie de restructuration. Je rappelle au député, ainsi qu'à tous les autres, qu'il y a au ministère de l'Expansion industrielle régionale des programmes à la disposition de toutes les entreprises, donc des petites entreprises de transformation du poisson, pour des fins telles que la modernisation, l'expansion et la restructuration. Tous les députés savent que les petits transformateurs indépendants ont déjà eu recours à ces programmes.

Peut-être serait-il sage de préciser tout de suite qu'il y a un fonds flottant de 45 millions à la disposition des intéressés, et tout ce que nous avons à faire c'est de le dépenser. Je me souviens, monsieur le Président, et vous également, que la semaine dernière il est arrivé une délégation de 114 pêcheurs de l'ouest du Canada, et que à la suite de cette visite de nombreuses questions ont été posées à la Chambre au ministre au sujet des problèmes des pêcheurs de la côte ouest. Je pense que nous